

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 11 avril 2017 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : M. ARNAUD - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND – Mme BONARDEL- Mme DELPIT - Mme CAIRE- Mme CHAMBON - Mme D'INTRONE- Mme DE LA FORGE – Mme DUBOIS – M. FRANCOIS - Mme LUCAS – Mme MARLIAC- M. NICOLAE- M. PERRIER – M. PIERRU – Mme ROCHE- M. TERRISSE.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER – Mme LACROIX – M. RIFFARD.

Excusés ayant donné procuration : M. CHARILLON- Mme JACQUEMET-GAUCHE- M. LAURENT-BONNE - M. LE POMMELEC

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 14 novembre 2016.

Approbation à l'unanimité.

2 – Calendrier universitaire 2017-2018

Madame le Doyen présente au Conseil le calendrier des masters et de la capacité. Celui de la licence est encore en discussion en raison des incertitudes sur les modalités de la seconde session. Monsieur François demande si la journée de rentrée est fixée. Madame le Doyen répond qu'elle aura probablement lieu le jeudi 7 septembre. Monsieur Nicolae demande des précisions sur les dates retenues pour la seconde session en master. Madame le Doyen explique que le positionnement tardif permet aux étudiants de faire un stage.

Avis favorable à l'unanimité.

3) Sélection IRPAG

Madame le Doyen donne la parole à Madame Marliac, directrice de l'IRPAG. Madame Marliac présente au Conseil le document et explique qu'il s'agit de vérifier la raison d'être de l'inscription des candidats, la correspondance entre le parcours et les objectifs de ces derniers et enfin de mieux les connaître. Madame le Doyen précise que seuls les étudiants en reprise d'étude ou les étudiants provenant d'autres universités sont concernés. Monsieur Arnaud demande des précisions sur la durée de l'entretien. Madame Marliac explique qu'il s'agit d'un délai très classique. Madame le Doyen précise qu'un entretien court demande un effort de synthèse de la part des candidats et que le délai est indicatif.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Maquette

Madame le Doyen explique au Conseil que les maquettes relatives à la prochaine offre de formation sont terminées mais que, ces derniers jours, des incertitudes sont apparues puis ont été levées sur la manière de calculer les crédits ECTS. En licence DEG, les crédits seront affectés à chaque cours. En master, ils seront affectés à l'unité d'enseignement. Cela ne fera pas disparaître le relevé de note à la matière, mais il ne sera pas possible de conserver une note d'une matière validée en cas de redoublement (les redoublements étant rares en master). Le Conseil peut se prononcer aujourd'hui sur la maquette de la capacité (hors système LMD et donc sans crédit). Le texte des années cinquante qui régit la capacité prévoit des matières obligatoires. Madame Bregheon qui la dirige a souhaité introduire des matières nouvelles : droit européen, finances publiques... Les autres matières diminuent de volume, l'ensemble se faisant à coût constant. Pour le reste, la capacité ne change pas : elle donne toujours l'équivalent du baccalauréat dans le domaine juridique. Si certaines facultés la suppriment, ce n'est pas le souhait de l'Ecole de Droit qui la voit comme la porte d'entrée à de très belles réussites.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Capacité d'accueil

Madame le Doyen donne la parole à Madame Baudoin, Directrice des études. Madame Baudoin précise que les documents préparés par l'Université ont été adaptés pour une sélection en M2 puisque les facultés de droit demandent une exception à la sélection en M1. La capacité d'accueil globale est une cible, liée aux résultats du passé. Quant aux critères de sélection : certains sont communs à tous les masters, d'autres sont spécifiques à un parcours.

Une discussion technique s'engage entre les membres du Conseil sur certaines subdivisions du document, sur la formule retenue par d'autres facultés de droit et sur la nécessité de clarifier le site internet de l'Université. Monsieur Arnaud explique qu'il souhaite – en cas de vote- s'abstenir en raison du flou encore existant sur la question au niveau national.

Document présenté pour information.

6. Diplômes ouverts aux auditeurs libres

Madame le Doyen présente au Conseil le document et précise que certaines catégories de formation sont exclues d'emblée pour toute l'Université : préparation aux concours, DU... Le document reprend une procédure déjà existante qui est maintenant formalisée et enrichie.

En réponse à des questions de M. Pierru sur l'assurance et de M. Nicolae sur la différence avec une personne qui assiste aux cours en n'étant pas inscrite, Madame le Doyen rappelle les règles

relatives aux auditeurs libres. Monsieur Arnaud demande s'ils ont accès aux ressources en ligne. Madame le Doyen explique que la question de ces accès sans paiement supplémentaire est très discutée et que certaines universités ne donnent pas ces accès aux vacataires.

Avis favorable à l'unanimité

7. Intervenants extérieurs

Madame le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe) et précise au Conseil que la commission ad hoc a donné son aval pour chacun d'eux. M. François précise qu'un intervenant du DU Droit du travail et dialogue social apparaissant comme professeur de lycée professionnel intervient en sa qualité de représentant syndical.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

8. Questions diverses

Madame le Doyen propose au Conseil de voter les tarifs (formation continue, diplômes d'université et préparation aux concours) et présente le document récapitulatif. Madame le Doyen rappelle les règles de l'équilibre financier, explique les possibilités d'exonération et le choix du coût horaire. Différentes variations sont présentées et expliquées.

Avis favorable à l'unanimité

Madame le Doyen donne ensuite la parole aux étudiants du BDE qui ont réalisé, avec Guillaume Icher, Vice-Président étudiant - un sondage de satisfaction sur l'année et sur l'opportunité de deux projets : parrainage et tutorat.

Monsieur Arnaud explique que le sondage –par mail et par les réseaux sociaux- a reçu un peu moins de 500 réponses. Les différents diplômes sont bien représentés. L'ensemble est plutôt positif : les étudiants sont demandeurs et prêts à participer.

Parmi les difficultés rencontrées, Monsieur Terrisse évoque les difficultés avec la scolarité licence, des problèmes d'emploi du temps (chevauchement d'UE libre avec des TD), des problèmes liés à des remarques sexistes entre étudiants, des problèmes liés au responsable des stages de master. Madame le Doyen précise qu'elle souhaiterait avoir une synthèse des réponses. Elle explique que l'accueil en licence est très difficile en raison du nombre d'étudiants. Elle précise enfin qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les responsables de licence : Isabelle Moulier et Sébastien Marchand.

Monsieur Arnaud précise que les projets envisagés permettraient certainement d'apporter des réponses à beaucoup de ces problèmes. Tout n'est pas encore abouti dans le projet, mais Monsieur Arnaud souhaiterait avoir le ressenti du Conseil. Monsieur Riffard explique que la transposition en

droit du tutorat pratiqué dans les disciplines de santé lui paraît difficile car il n'y a pas de concours. Il s'interroge également sur ce que peut apporter le tuteur et considère avec davantage d'optimisme le projet de parrainage. Monsieur Perrier s'associe à cette remarque. Il estime que la plus-value sera différente d'un étudiant à un autre. Il s'interroge sur l'année d'inscription du parrain et pense que l'engouement pour le dispositif va décroître avec le temps. Madame le Doyen attire l'attention sur la question du rythme de travail et la nécessité d'une pluridisciplinarité du tuteur. Elle explique que le projet de mise en place du tutorat un an après celle du parrainage lui paraît pertinent car cela permet de cerner les attentes des étudiants. Monsieur Arnaud répond qu'il est très important d'expérimenter. Pour Monsieur Riffard, le parrainage ne fonctionnera pas si le filleul est volontaire. Monsieur Arnaud précise qu'il y aura une charte du parrainage avec un engagement à respecter. Madame le Doyen propose une rencontre avec un membre de l'équipe de direction afin de bien connaître les interlocuteurs pour le cas où le parrain ne puisse pas tout régler seul.

Monsieur Riffard demande si le gala aura lieu cette année. Monsieur Terrisse précise la date retenue. Une discussion sur la conservation de la date d'une année sur l'autre (dernier jeudi avant les vacances de printemps) s'engage entre les membres du Conseil.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h50.

Clermont-Ferrand, le 8 juin 2017.

La secrétaire de séance,

Le Doyen,

Claire-Marie BRINGUIER



Christine BERTRAND

